

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [4]

Artikel: Genève

Autor: C.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

VALAIS

Troubadour des montagnes

A Paris où elle a choisi de s'établir pour se consacrer toute à sa vocation de poète, Pierrette Micheloud qui ressent alors cruellement sa différence et la solitude — c'était l'après-guerre — comprend bientôt que la poésie n'est pas seulement l'art d'assembler les mots pour qu'ils chatoient de toutes leurs nuances, vibrent de tous leurs échos, essaient leur sens caché, mais qu'elle doit être, pour rester vive, don et partage.

Et, durant le bel été, la poétesse s'en revient au pays, avec sa moisson de rimes et de cadences. Par monts et par vaux, elle va sur sa bécane de hameau en village. Dans le café de la place, ils se rassemblent à son appel, les indigènes et les vacanciers, les vieux et les jeunes, les femmes, les enfants si sensibles à la magie des mots. Elle leur dit ses poèmes, leur communique sa ferveur. Se nouent des amitiés et demeure vivace le lien avec le Valais natal.

Cet hiver, au château de Venthône, au cœur de la Noble Contrée, est revenu le troubadour des montagnes. Malgré les routes verglacées, les chemins enneigés, elles, ils sont venus de la ville et de la campagne pour l'écouter et, par le pouvoir de son verbe, goûter un bref instant l'état de poésie.

F. B.

Une candidature féminine au Conseil d'Etat

Au Grand Conseil, elle plaide la cause des femmes, quand il y a discrimination flagrante, alors que les députés savent que les Valaisannes, heureuses, subissent leur sort avec le sourire. Elle obtient la création d'une commission pour la culture, alors que le DIP juge que la santé florissante des fanfares (politiques) et des sociétés de chant (apolitiques) suffit à témoigner de l'intense vie culturelle du canton. Elle vote en faveur du système proportionnel pour l'élection au Conseil d'Etat, alors que la majorité régnante a décidé de s'en tenir au statu quo qui lui est favorable. Elle participe activement aux travaux de la commission extraordinaire, chargée d'investiguer dans les départements, alors que l'exécutif s'empresse de refermer les dossiers. Elle fait une brillante réélection à la députation, en dépit d'une cabale orchestrée par les siens.

Jacqueline Pont est une femme hors du commun. Sa valeur et son courage forcent l'admiration. Elle les a prouvés, une fois encore, lors des élections au Conseil d'Etat, prêtant main forte au mouvement démocrate indépendant du Haut-Valais et se portant candidate sur leur liste au deuxième tour. Alors que le peuple avait pour tout choix cinq candidats officiels pour cinq sièges, les dissidents remettant le système en cause, ont offert une alternative valable.

Recueillant plus de 20 000 voix, Jacqueline a-t-elle réussi à tirer les Valaisannes de leur léthargie ?

F. B.

Une femme pour vingt et un hommes !

Le Valais s'est doté d'un Parlement tout neuf. Les députés ont quelque peu rajeuni, ce qui ne gêne rien. Les minorités ont grignoté quelques sièges, ce qui n'est pas désagréable non plus, dans un Parlement où le parti majoritaire détient les 2/3 des sièges.

Enfin les femmes ont très sensiblement augmenté leur participation puisqu'elles ont passé de 4,61 % à 5,38 %. Cela signifie concrètement qu'elles ont gagné un siège, en passant fièrement de six à sept (sur 130).

Les femmes valaisannes sont entrées en 1973 au Grand Conseil. Certaines d'entre elles entament donc leur troisième période.

Depuis 1973, elles n'ont gagné aucun siège, mais elles ont fait entendre clairement leurs revendications. Les parlementaires se sont habitués à les entendre.

Apprendront-ils à les écouter un jour ?

Cilette Cretton

NEUCHÂTEL

Femmes et protection civile

Thème central retenu par le Centre de liaison pour clore son assemblée générale tenue le 9 mars à Neuchâtel, devant une quarantaine de participantes. Bilan d'activité nettement positif, malgré un léger dépassement des dépenses sur les recettes, dû aux frais de la Journée cantonale des Neuchâteloises dont la résonance fut remarquable. La candidature de Mme Denise Wyss-Boudry au Comité de l'Alliance a fait l'unanimité. Activités pour le proche avenir : collaboration dans la défense des locataires, étude de la révision du code pénal concernant les infractions à l'intégrité corporelle, soirée d'information avant la votation de juin sur les droits égaux (plus la défense des consommateurs, fit observer la présidente de la FRC cantonale) et recherche d'une aide aux handicapés.

« Femmes et protection civile » a été présenté avec beaucoup de foi et de compétence par Me Denise Berthoud, présidente de l'Association neuchâteloise pour la protection civile. Soutenue par trois jeunes responsables de la p.c. qui firent état de leurs expériences, Me Berthoud adressa un vibrant appel à toutes pour rejoindre les cadres ou les rangs de cette importante et indispensable organisation qui a pour tâche de protéger la population civile en cas de catastrophes naturelles ou de guerre.

Jenny Humbert-Droz

GENÈVE

(in) : comité genevois

Le 2 mars s'est créé à Genève, à la Maison des jeunes, un comité genevois de la communauté d'action (in) pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ce comité reste ouvert à de nouveaux membres qui désirent travailler à la campagne en vue de la votation du 14 juin, et convie tous les membres genevois de (in) à une séance d'information à la Taverne de la Madeleine le mercredi 8 avril à 20 h. 30. Lors de cette séance, le comité d'action s'efforcera de distribuer le travail en différents groupes parmi les membres qui se proposeront comme volontaires.

Assemblée générale de l'AGDF

Le lundi 2 mars avait lieu à Genève l'assemblée générale de l'Association genevoise pour les droits de la femme.

Présidée par Mme Marie-Jeanne Mercier, la séance s'est ouverte par la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1980. Puis les membres de différents groupes de travail ont rendu compte de leurs activités : l'un d'eux mène depuis trois ans une enquête sur l'image de la femme dans les manuels scolaires (livres de français et de lecture) utilisés à Genève à l'école primaire. L'AGDF offre en outre des consultations juridiques gratuites qui selon une des avocates responsables « apportent souvent une aide psychologique aux femmes en difficulté, autant que des conseils juridiques. » Après le rapport de la trésorière, Mme Mercier a terminé la partie statutaire de la soirée en rappelant l'importance de la votation du 14 juin sur l'égalité des droits et les actions à mener en vue de sa victoire auxquelles participe l'AGDF.

La conférencière invitée était Mme Jasmine Audemars, rédactrice en chef du Journal de Genève et de la Gazette de Lausanne, qui a expliqué avec une grande clarté le fonctionnement d'un quotidien, avec ses libertés, ses contraintes, ses remises en question constantes qu'impose le fait d'être jugé chaque jour par des milliers de personnes. Elle a évoqué les dilemmes qui se posent quotidiennement, entre la forme et le fond (titres accrocheurs, ou titres fidèles au texte ?) entre le court terme et le moyen terme (suivre le quotidien, mais s'en arracher aussi pour prendre de la distance...), les luttes contre le temps pour être les premiers, et contre l'espace, toujours insuffisant pour pouvoir contenir tout ce qui se passe dans le monde ou dans sa ville. Les questions furent nombreuses à l'issue de son exposé, portant sur le fait d'être

femme et chef, sur les difficultés pour une femme de faire un métier jusque là presque exclusivement réservé aux hommes. Mais pour Jasmine Audemars, la question est ailleurs : « Il y a dans toute équipe de travail, a-t-elle conclu, des problèmes spécifiques aux rapports entre les personnes : entre hommes, entre femmes, et entre hommes et femmes. Problèmes qui se posent de la même manière à un rédacteur en chef ou à une rédactrice en chef. »... Une raison de plus, en somme, pour mener avec l'AGDF la lutte pour l'égalité des droits entre hommes et femmes.

C. C.

BERNE FRANCOPHONE

Des femmes parlent des femmes

La Commission culturelle féminine du Jura bernois (CCFJB) a organisé deux conférences en février, à Sonceboz et à Moutier ; l'une intitulée « La femme dans l'économie » a été prononcée par Me Marie-Ange Zellweger de La Neuveville, présidente de la Chambre d'économie publique. L'autre fut présentée par Mme Danièle Vogt-Favre, également de La Neuveville, sous le titre « La femme dans les médias », sujet traité antérieurement par la même conférencière au Forum d'Oltén en novembre 1980. (cf. Femmes suisses de janvier 1981)

Dans un compte rendu de la CCFJB, signé B. Devaux, paru dans la presse régionale après la conférence de Mme Zellweger, nous lisons :

« Un auditoire fort d'une cinquantaine de personnes, attentif, réceptif et bientôt conquis par la présence, la prestance, la finesse et, osons le dire, la beauté d'une femme, autant que par la portée de son message... Tel est le décor qu'il convient de planter avant de parler purement et simplement de la conférence donnée jeudi dernier par Me Marie-Ange Zellweger de La Neuveville. Car, peut-être précisément, l'importance du message de Me Zellweger (...) réside-t-il davantage dans la force et l'harmonie de sa présence que dans l'exposé de ses idées proprement dites. »

Ce texte a irrité beaucoup de lectrices, toutes choquées par le ton. Il est étonnant, en effet, qu'une commission dite culturelle laisse entendre que le « décor » compte davantage que « les idées proprement dites ». L'oratrice elle-même doit sans doute estimer que ces propos la disqualifient.

Nous ignorons si l'auteur de ce compte rendu est une femme ou un homme. Peu importe. Il faut constater que de tels écrits célèbrent la femme-objet en priorité reléguant à l'arrière-plan la démarche intellectuelle et toute autre valeur objective.

Peu de temps après la parution de cet article, la conférence de Mme Vogt fustigeait sévèrement l'image de la femme-objet dans la presse... Domage que B. Devaux ne l'ait entendue avant !

Anne-Marie Steullet

VAUD

Assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne

En date du 12 février 1981, l'Union des femmes de Lausanne a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence de Mme Danielle Schlozer, qui a présenté son rapport d'activité.

L'Union des femmes comptait, au 31 décembre 1980, 209 membres. Ses rencontres mensuelles, toujours appréciées des membres, n'en demeurent pas moins ouvertes à toutes les femmes. Les diverses activités sociales ont également présenté leur rapport : le Bureau juridique a compté 582 consultations, réparties en une trentaine de rubriques ; le Fonds de l'« Aide aux mères » a remis des bons d'achats de Fr. 50.— à une quarantaine de bénéficiaires. Quant à la salle de repos du Comptoir suisse, ouverte également au public, elle a connu une légère baisse de fréquentation, due peut-être au beau temps de l'année. Au sein du comité, quelques membres démissionnaires, soit Mmes Grin, Müller et Tschopp ont été remplacées par Mmes Cabrera, Vuadens et Marguerat.

L'Union des femmes « est » et aspire à « être » de plus en plus un lieu de rencontre où des femmes, qui ne se seraient jamais rencontrées, pourraient se communiquer leurs expériences, apprendre à se connaître et à s'estimer.

Selon les statuts de la Fondation Madeleine Moret, l'assemblée générale de la Maison de la femme, également présidée par Mme Danielle Schlozer, s'est tenue au cours de la même séance.

Les services réguliers, les nombreux cours et conférences, ainsi que les marchés aux puces et d'artisanat attirent toujours plus de monde. Quant à la Galerie de l'Eglantine, elle a présenté dix expositions de peintures, photos et artisanales.

Un grand merci est adressé à toutes celles qui collaborent à rendre cette maison accueillante et vivante.

O. Cuany,

pour l'Union des femmes de Lausanne

AU GRAND CONSEIL

La naturalisation des femmes étrangères mariées

Lors d'une précédente session, le Conseil d'Etat avait engagé le député(e)s (et les associations féminines) à signaler les inégalités existant dans les lois vaudoises.

Marguerite Narbel, première vice-présidente du Grand Conseil, signale celle qui concerne les femmes dont le mari demande la naturalisation. Actuellement, elles ne sont pas convoquées par la Commission de naturalisation et ne passent pas le petit examen d'histoire et d'instruction civique.

La femme mariée étrangère, dit Marguerite Narbel, doit être traitée en adulte responsable et non en accessoire ménager. Elle devrait donc être soumise à la même procédure que son mari. Il serait bon d'examiner aussi le degré d'assimilation de la femme à notre pays.

La fonction de préfet ouverte aux femmes

Lors d'une modification récente de deux lois, on a fait attention à ce que la nouvelle rédaction de certains articles permette la désignation d'une femme à la fonction de préfet ou de préfet substitut. Cette mesure a été appréciée positivement par les députés.

A. P.

JURA

Une animatrice nommée au Centre culturel

A Delémont, plusieurs candidat(e)s se présentaient pour le poste d'animateur(trice) au Centre culturel régional. Mlle Edith Courbat, diplômée de l'Institut d'études sociales de Genève, a été désignée en qualité d'animatrice permanente.

A.M. S.

A VENIR

Lyceum-Club rue de Bourg 15, Lausanne

Vendredi 10 avril : A 17 heures, récital par Angela Colonna, pianiste.

Stage de formation pour présidentes (VD)

ou membres de comité, organisé par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises.

Dates : 14-15 mai ou 19-20 juin.

Nombre de participantes limité.

Pour tous renseignements : tél. 021/24 44 32.

Centre de liaison (GE)

Assemblée générale du centre de liaison des Associations féminines genevoises le jeudi 2 avril 1981, à 20 heures à la Taverne de la Madeleine. A l'ordre du jour : élections des membres du comité, et élection d'une nouvelle présidente.

29 AVRIL : JOURNÉE DE LA FEMME À LA MUBA, BÂLE